



# Déclaration liminaire Comité technique ministériel

25 avril 2019

Madame la Présidente,

Voici les sujets qui nous préoccupent particulièrement aujourd'hui.

Lors d'un groupe de travail réuni le 12 avril dernier, vous nous avez présenté le plan de transformation ministériel résultant des arbitrages du Premier ministre.

L'Alliance du Trèfle partage un certain nombre d'objectifs inscrits dans ce plan (sécuriser les paiements des aides PAC, renforcer la sécurité sanitaire, renforcer et développer l'enseignement agricole...). Elle a néanmoins de fortes inquiétudes sur les moyens nécessaires à leur mise en œuvre dans un contexte de réduction budgétaire, et partant, sur l'impact de ce plan sur les missions de service public et sur les conditions de travail des agents.

L'Alliance du Trèfle demande que la déclinaison de ce plan donne lieu à un dialogue social approfondi au sein du ministère et dans les établissements publics.

Le plan de transformation numérique, censé aider à fédérer les communautés de travail, a été présenté le même jour. L'Alliance du Trèfle s'associe à l'idée d'alléger les procédures de travail et de développer des outils informatiques efficaces et facilitant le quotidien des agents, et c'est une demande qu'elle porte depuis longtemps. Cependant elle rappelle qu'il ne s'agit pas de conduire à vider davantage les services de proximité chargés de l'accompagnement des agents, en renvoyant la gestion des ressources humaines sur l'encadrement intermédiaire.

Les agents des cinq établissements publics qui viennent de rejoindre le périmètre du comité technique ministériel ont régulièrement des questionnements sur des sujets figurant parfois à l'ordre du jour, mais aussi dans les déclarations liminaires et les questions diverses des organisations syndicales.

Afin de pouvoir leur répondre plus efficacement, l'Alliance du Trèfle suggère la présence au comité technique ministériel d'un représentant des Établissements côté administration. Il serait en effet en mesure d'expliquer les positions et les décisions de l'établissement, alors que les représentants du ministère se bornent à y faire référence.

La décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union Européenne et la volonté de la France, et de la Région Hauts-de-France, de rester son partenaire économique privilégié sont des décisions politiques, dont les agents en charge des contrôles sanitaires et phytosanitaires dans les postes de contrôle frontaliers ne doivent pas faire les frais.

Pour l'Alliance du Trèfle, le bien-être des agents est une condition nécessaire à l'efficacité des services. La définition et le respect d'un socle optimal de fonctionnement avec des effectifs en nombre suffisant pour assurer correctement les contrôles est nécessaire. Toute économie budgétaire en ce domaine aurait des conséquences néfastes sur la santé des agents et sur la qualité des contrôles.



Si l'Alliance du Trèfle partage évidemment les objectifs de sécurisation des paiements des aides de la PAC, elle regrette l'absence de communication du ministère en direction des agents des services d'économie agricole, qui sont au contact direct des agriculteurs, et doivent de plus en plus souvent faire face à leur détresse.

Ces défauts de communication contribuent à tendre les relations entre l'ASP et les SEA, alors que le Ministre nous a indiqué vouloir que les deux structures « se parlent ». Un exemple récent est l'envoi direct par l'ASP aux SEA du projet de plan de performance PAC, qui a fait resurgir les craintes du projet de fusion-absorption des SEA par l'ASP.

Les groupes de travail pour l'application du RIFSEEP aux corps des Techniciens supérieurs et des IAE sont en cours. L'Alliance du Trèfle regrette que la tenue de ces groupes de travail au format CAP ne facilite pas la mise en cohérence pour les différents corps.

Elle souhaite en tout cas que ces travaux se traduisent par une valorisation des compétences techniques et l'établissement d'une réelle équité entre les secteurs d'emploi, conduisant à une meilleure visibilité et une plus grande fluidité des parcours professionnels.

La juste reconnaissance des compétences individuelles et collectives et l'harmonisation des régimes indemnitaires facilite la gestion des ressources humaines et des mobilités et favorise des ambiances de travail sereines.

Madame la Présidente, nous avons, comme tous les Français et le monde entier, été marqués par le spectacle désolant de l'incendie de Notre-Dame de Paris.

Nous pensons que la reconstruction de sa charpente en matériau bois français pourrait être l'occasion de mettre en avant le bois de haute qualité technologique de nos « forêts cathédrales » domaniales, fruit de la pérennité de la politique forestière de l'État, portée par ce ministère, et du travail de générations de forestiers qui ont œuvré au sein de l'ONF.

Au-delà de cette réflexion architecturale, ce désastre nous inspire une comparaison peut-être osée : le service public français, dont nous étions fiers, ne connaît-il pas aujourd'hui un sort identique ? Jusqu'ici performant et envié, il subit à présent dégradations et critiques. Sa rénovation, à travers la loi de transformation de la fonction publique et ses différents chantiers, ne risque-t-elle pas également de conduire à des drames si toutes les précautions nécessaires ne sont pas prises ? Il nous semble que, là aussi, de vrais moyens devraient être débloqués.